

Annexe III
Règlement d'examen

Brevet professionnel «libraire»			C.F.A. ou sections d'apprentissage habilités		Formation continue en établisseme s publics habilités		C.F.A. ou sections d'apprentissage non habilités	
			Formation continue en établissements publics		Enseignement à distance		Formation continue en établissements privés	
Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 - Préparation et suivi de l'activité commerciale de la librairie		6						
Sous-épreuve E11 - Mercatique	U.11	4	Ponctuelle écrite	3 h	C.C.F.		Ponctuelle écrite	3 h
Sous-épreuve E12 - Gestion commerciale	U.12	2	Ponctuelle écrite	2 h	C.C.F.		Ponctuelle écrite	2 h
E2 - Pratique professionnelle		6						
Sous-épreuve E21 - Pratique de la vente conseil	U.21	4	C.C.F.		C.C.F.		Ponctuelle orale et pratique	45 min
Sous-épreuve E22 - Pratique de l'animation et de la promotion	U.22	2			C.C.F.		Ponctuelle orale et pratique	3 h
E3 - Montage de projet et soutenance	U.30	3	Ponctuelle orale	30 min	C.C.F		Ponctuelle orale	30 min
E4 - Environnement économique et juridique des activités professionnelles	U.40	2	Ponctuelle écrite	2 h	C.C.F		Ponctuelle écrite	2 h
E5 - Expression française et ouverture sur le monde	U.50	3	Ponctuelle écrite	3 h	C.C.F		Ponctuelle écrite	3 h
Épreuve facultative (1) Langue vivante étrangère	UF		Orale	15 min préparation + 15 min interrogation				

(1) Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.